



N° 269

Le 19 novembre 1990

## DÉCLARATION CANADO-SOVIÉTIQUE COMMUNE

Voici la traduction non officielle de la déclaration commune faite à Moscou le 16 novembre 1990 lors de la visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Union soviétique.

- 30 -

Pour de plus amples informations, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874

## DÉCLARATION COMMUNE

Conformément à la pratique établie voulant que des consultations politiques aient lieu régulièrement entre l'URSS et le Canada, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Édouard A. Chevardnadze, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, ont longuement discuté, lors de leur réunion de travail du 16 novembre 1990 à Moscou, d'une série de questions internationales dans le but de favoriser des efforts conjoints visant à consolider les succès que représentent la fin de la guerre froide et la transition à une période de paix dans l'histoire.

La situation dans le golfe Persique a grandement retenu l'attention. Les deux parties se sont dites très inquiètes devant l'impuissance de la communauté internationale à trouver une solution à la crise menaçante qui s'est déclarée. Les deux ministres ont insisté pour que l'Iraq se retire du Koweït et observe toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU dans les meilleurs délais. Cela aurait pour résultat de ramener la situation à ce qu'elle était avant l'agression du Koweït par l'Iraq. Les deux ministres continuent d'espérer que la crise pourra être réglée de façon pacifique. En même temps, ils ont consenti à travailler en étroite collaboration pour prendre, par l'intermédiaire des Nations Unies, toute mesure supplémentaire qui pourrait s'imposer pour amener l'Iraq à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et au droit international.

Il est parfaitement inadmissible, tant pour les populations que pour les gouvernements de l'Union soviétique et du Canada, que des citoyens de ces pays soient retenus contre leur gré par le gouvernement iraquien. L'Union soviétique et le Canada insistent pour que l'Iraq adopte une attitude acceptable et autorise ces personnes à regagner leur pays conformément au droit international.

Lors de discussions poussées sur la situation dans la région Asie-Pacifique, les ministres ont indiqué qu'il se dessinait une nette tendance à la réduction des tensions et un désir de plus en plus marqué d'accélérer la progression vers la stabilité régionale, le règlement des conflits armés, la réconciliation nationale et l'intégration économique.

Les ministres ont fait ressortir les analogies entre les idées, les approches et les propositions précises de l'URSS et du Canada en vue de la création d'instruments

orientés vers la sécurité, la coopération et la confiance mutuelle dans la région Asie-Pacifique. Les ministres ont convenu que les dispositions relatives à la sécurité régionale pourraient constituer des compléments utiles à la coopération économique et politique grandissante dans la région.

Ils ont également convenu que des pourparlers sur les exigences en matière de sécurité dans la région du Pacifique devraient être menés avec d'autres États de la région. Ils ont en outre consenti à encourager de concert la tenue de rencontres à cette fin.

Les ministres ont mis l'accent sur le fait que le Sommet de Paris, qui réunit les dirigeants des 34 pays d'Europe et d'Amérique du Nord, marquait pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) le début d'une phase nouvelle et élargie. Les deux parties se sont déclarées d'avis qu'il faudra poursuivre les pourparlers sur les forces conventionnelles en Europe immédiatement après le Sommet de Paris consacré à la CSCE. Les deux ministres ont consenti à oeuvrer conjointement à la mise en place des nouvelles institutions de la CSCE, afin que celles-ci contribuent à la promotion de la paix et de la sécurité totales pour tous les pays participants.

En reconnaissant l'intérêt d'une participation active de la part du Canada et de l'Union soviétique à l'élaboration et aux activités de ces institutions, les ministres ont permis l'établissement d'un champ de coopération en matière de sécurité s'étendant véritablement de Vancouver à Vladivostok.

Les ministres ont convenu de se tenir au courant de l'évolution de ces questions de sécurité et d'autres questions ainsi que d'étendre et d'intensifier la coopération entre leurs gouvernements dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

Les deux parties estiment que l'esprit de compréhension et de confiance mutuelle dans lequel les discussions se sont tenues témoigne de la nouvelle qualité du dialogue soviéto-canadien et constitue un bon point de départ pour une coopération soutenue entre l'URSS et le Canada en matière de questions internationales.